



Bienvenue dans la 60^{ème} mise à jour d'AGRINFO. Dans ce numéro, nous présentons une nouvelle consultation publique qui offre aux parties prenantes l'occasion de donner leur avis sur des règles européennes relatives à la production biologique qui pourraient être simplifiées. La Commission européenne propose également de simplifier certaines dispositions du règlement de l'UE sur la lutte contre la déforestation. Des discussions sont en cours sur la réduction des limites maximales de résidus (LMR) pour un certain nombre de pesticides. Les règlements récemment publiés concernent également l'agrément de quatre organismes de contrôle biologique supplémentaires et l'autorisation d'additifs alimentaires.

Inscrivez-vous également à notre webinaire sur les substances préoccupantes dans les emballages.

NOUVEAUTÉS

Événements



Webinaire AGRINFO : Emballages

Futures règles de l'UE sur deux substances préoccupantes : le bisphénol A (BPA) et les PFAS : 25 novembre, 3 et 4 décembre, sélectionnez votre langue/fuseau horaire qui vous convient le mieux.

[Lire](#)

Nouvelles réglementations ou politiques en cours d'élaboration



Production biologique

L'UE propose de simplifier des règles relatives à la production biologique – envoyez vos commentaires avant le **18 novembre**

[Lire](#)



Déforestation

La Commission européenne propose de simplifier le règlement européen contre la déforestation afin de réduire les contraintes des opérateurs

[Lire](#)



LMR des pesticides

L'UE envisage de réduire les limites maximales de résidus (LMR) à la limite de détermination, ce qui aurait, en particulier, des répercussions pour les produits énumérés ci-dessous :

- azocyclotine et cyhexatine – pommes, oranges, raisins
- chlorfénapyr – thé
- diazinon – canneberges, ananas, radis, choux-raves, houblon, épices, betteraves sucrières, produits d'origine animale
- dicofol – melons, graines de coton, thés, houblon, produits à base de volaille
- endosulfan – thé, soja, graines de coton, épices
- fenarimol – certains fruits et légumes, houblon
- fenpropathrine – agrumes, fraises, melons, thé
- profenofos – mangues, tomates, graines de coton, épices, produits d'origine animale

Entrée en vigueur de nouvelles réglementations et dates d'application



Production biologique

L'UE approuve quatre autorités/organismes de contrôle biologique supplémentaires. Applicable à partir du **25 octobre 2025**

[Lire](#)



Additifs alimentaires

- L'UE approuve l'utilisation combinée des additifs E 200 et E 202 dans les mousses végétales non traitées thermiquement. Applicable à partir du **4 novembre 2025**
- L'UE étend l'utilisation approuvée de l'extrait de quillaia (E 999) aux compléments alimentaires. Applicable à partir du **9 novembre 2025**

AGRINFO fournit un service d'information régulier qui vous tient au courant de l'évolution des politiques, des réglementations et des normes de l'UE ayant un impact potentiel sur les chaînes de valeurs agricoles dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Vous trouverez ci-dessous des liens vers notre site web à l'adresse agrinfo.eu/fr, où nous présentons des résumés clairs des changements récents et à venir, ainsi que des recommandations de mesures à prendre par les entreprises ou les autorités pour se conformer aux nouvelles règles. Les parties prenantes éligibles des pays bénéficiaires d'AGRINFO peuvent nous contacter pour plus d'information via le service d'assistance AGRINFO.



Le programme AGRINFO est mis en œuvre par le COLEAD et financé par l'Union européenne. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.

AGRINFO vous tient au courant de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE ayant un impact sur le commerce agroalimentaire. Il fournit des résumés clairs aux partenaires commerciaux des pays à revenu faible et intermédiaire sur le "quoi, pourquoi et quand" des changements récents et à venir, ainsi que sur les actions nécessaires pour s'adapter aux nouvelles règles.

> S'abonner aux mises à jour d'AGRINFO <